

ment où rien n'a été prévu pour y remédier, soit à l'assurance par laquelle on prend d'avance les moyens de soulager le chômage inévitable. L'on admettra, je crois, que de ces deux modes laissés à l'Etat pour soulager le chômage, c'est le régime de l'assurance qui est préférable.

En ce cas, l'autre question a trait à la raison motivant l'établissement d'un régime fédéral d'assurance-chômage. D'après notre constitution, je n'hésite pas à dire que les obligations que font naître les relations entre l'employeur et l'employé ressortissent aux provinces. Les droits de propriété et les droits civils ont été assignés aux provinces et, de toute nécessité, les provinces doivent, dans les circonstances actuelles, s'occuper des questions qui en découlent. Mais il existe une loi qui s'applique aux relations industrielles tout comme à d'autres questions, en vertu de laquelle lorsque des types rivaux diffèrent, c'est le type inférieur qui, à la longue, chasse l'autre. C'est Gresham qui, le premier, a énoncé cette loi en l'appliquant aux métaux précieux. Gresham a signalé le fait que lorsque deux métaux sont en circulation, un alliage et un métal pur, c'est l'alliage qui tend à chasser le métal pur. La même loi, je crois, peut s'appliquer à deux types rivaux dans l'industrie. Lorsque vous avez un type d'industrie supérieur dans une province, et un type inférieur dans une autre,

c'est le type inférieur qui, dans la concurrence avec le type supérieur, chassera le type supérieur et à la longue finira par ramener les types de l'industrie à son niveau.

Pour cette raison, il est nécessaire dans un pays comme le nôtre de trouver un moyen quelconque de ramener au même niveau la norme des industries des différentes provinces et de les y laisser. Je doute fort que cela soit possible de toute autre manière que par un régime où le Dominion prendra part ou exercera la direction. Mais le problème est beaucoup plus vaste que cela. Ce que j'ai dit au sujet des industries dans les diverses provinces s'applique aussi aux industries des différents pays. La Société des nations a reconnu que telle était la base du problème, et aujourd'hui elle s'efforce de ramener les industries des différents pays du monde à la même norme. Nous, à titre de nation, sommes engagés à réaliser autant que possible les décisions des conférences du travail de la Société des nations, et je soutiens qu'à ce sujet, il incombe au Parlement fédéral de créer une situation qui permettra, en premier lieu, de rétablir l'industrie dans les différentes provinces au même niveau.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du règlement.)